

Le second projet est celui du barrage John Day, situé entre McNary, en amont, et The Dalles, en aval.

Le Corps du génie a demandé un crédit d'un demi-million afin de commencer les plans de ce barrage au cours de la prochaine année financière. Cependant cet argent n'a pas encore été voté.

Des compagnies privées d'énergie ont manifesté beaucoup d'intérêt dans ce projet et ont même offert d'en entreprendre la construction en société avec le Corps de génie, qui aurait exécuté lui-même les travaux. Ainsi, tous les plans déjà préparés par le Corps de génie avant la conclusion de l'accord auraient servi à la construction et les travaux n'auraient pas été retardés.

Ce projet d'association n'a pas encore été examiné ni approuvé par le gouvernement des États-Unis. Aucun projet de loi à ce sujet n'a été présenté au Congrès depuis le début de la session en cours.

Ces commentaires vous font voir les derniers développements à cet égard.

M. JORDAN: Je vous remercie, général Itschner.

Le commissaire Weber a la parole.

M. WEBER: Nous devons recevoir, paraît-il, un exposé de l'état de la question au Canada.

Est-ce exact, général?

Le général McNAUGHTON: Je serai très heureux de vous faire cet exposé, si vous le désirez.

M. WEBER: Si nous devons entendre cet exposé, je réserverai les questions que je voulais poser.

M. JORDAN: Général McNaughton, le moment est opportun pour votre exposé et nous pourrons ensuite revenir à la discussion ou aux questions, s'il y a lieu.

Le général McNAUGHTON: Je suis heureux de cette occasion, monsieur le président.

En répondant au désir que vous avez exprimé de connaître les plans du Canada au sujet de l'aménagement du Columbia, et des bassins tributaires, je me trouve dans une situation quelque peu délicate. C'est que je comparais présentement devant un comité de la Chambre des communes où je suis appelé à rendre témoignage à ce sujet et l'on doit me rappeler tout prochainement pour m'interroger de nouveau.

Les questions en discussions soulèvent un très vif intérêt dans tout le Canada. Et afin que ma situation ne comporte aucune équivoque aux yeux du comité, il sera nécessaire que je le mette au courant, ainsi que le gouvernement du Canada, de toutes les discussions auxquelles j'aurai participé à ce sujet dans l'intervalle.

C'est pourquoi, monsieur le président, si je dois prendre la parole, les délibérations d'aujourd'hui devront être publiques, car je ne saurais rien cacher, vous le comprenez, à un comité de la Chambre des communes.

Monsieur le président, j'ai lu avec le plus grand intérêt les remarques que vous avez faites à la réunion du comité international des chambres de commerce du Canada et des États-Unis, tenue aux Bermudes en mars dernier, sur le sujet des ressources hydrauliques du Canada et des États-Unis.

J'approuve pleinement la plupart de vos remarques, en particulier celles qui ont trait aux eaux limitrophes.

Toutefois, je diffère d'opinion avec vous sur quelques points, justement, au sujet que vous avez inscrit au programme de notre discussion d'aujourd'hui.

Je veux parler en particulier du bassin du Columbia, où les rivières internationales qui offrent un intérêt particulier au Canada et aux États-Unis traversent à plusieurs reprises la frontière entre nos deux pays, qui est fixée au 49e parallèle de latitude.